

**DELEGATION PERMANENTE DE
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40
Téléfax : (41-22) 731 68 18

AU-Geneva@africa-union-qvao.org



**PERMANENT DELEGATION OF THE
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis
C.P. 127 – 1211 Genève 21
Suisse (Switzerland)

mission-observer.au@africanunion.ch

**Discours de S.E. Madame Khadija R. MASRI
Observateur Permanent de l'Union Africaine**

A l'occasion de la 94^{ème} Session du Conseil de l'OIM

Genève, le 29 novembre 2007

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de la Commission de l'Union Africaine et de son Président S.E. Professeur Alpha Oumar KONARE, pour votre élection à la présidence de la 94ème Session du Conseil ainsi que celle des membres du bureau et de rendre un grand hommage à votre prédécesseur S.E l'Ambassadeur Najat AL-HAJJAJI de la Jamahiriya Arabe Libyenne.

Je souhaite également féliciter la République du Burundi et la République socialiste du Vietnam qui sont devenus membres du conseil ainsi que les trois ONG ayant obtenu le statut d'observateur : Africa Recruit, Refugee Education Trust et Femmes Africa Solidarité.

L'union africaine fait sienne la déclaration faite par la Tunisie, Coordonnateur du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La migration n'est pas un phénomène nouveau, elle est aussi ancienne que l'histoire de la société humaine. Par contre, ce qui est nouveau c'est le contexte contemporain de la migration. Nous vivons dans une époque caractérisée par la mondialisation où les progrès technologiques et l'innovation dans le domaine des infrastructures de la communication et des transports ont permis de surmonter les obstacles naturels que pose la géographie.

Nous vivons également dans une époque caractérisée par l'extrême disparité socio-économique entre le monde développé et le monde en développement. Par ailleurs, tandis que les pays développés sont confrontés au vieillissement de la population et à la diminution de la main-d'œuvre, la démographie des pays en développement se distingue par une population jeune qui est confrontée à des possibilités limitées d'emplois.

Certes, ce qui pousse les jeunes et ceux qui sont sans emploi à traverser les frontières c'est la recherche d'horizons meilleurs. Il va sans dire que la recherche de l'emploi ne constitue pas la seule motivation de la migration en Afrique. En effet, la pauvreté, les conflits, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles sont également des causes profondes de la migration et du déplacement interne.

Monsieur le Président,

Les défis que pose la migration sont considérables. Et il est clair qu'au fur et à mesure que le nombre de migrants augmente, la prise de mesures efficaces s'impose pour gérer la migration en vue de juguler les aspects négatifs du processus migratoire. La fuite des compétences constitue une préoccupation majeure pour les pays africains, du fait qu'ils continuent de perdre un grand nombre de professionnels compétents,

notamment dans le domaine de la santé, en faveur des pays développés. Les droits de l'homme des migrants ainsi que leur vulnérabilité relativement à la traite des êtres humains constituent une préoccupation majeure pour l'Afrique. C'est pourquoi, ces questions et d'autres relatives à la migration et au développement ont été reflétées dans la position Africaine commune sur la migration et le développement, adoptée à la conférence de l'Union Africaine qui s'est tenue en juillet 2006, à Banjul, en Gambie.

Monsieur le Président,

La recherche de solutions durables et efficaces aux défis que pose la migration requiert un dialogue entre les parties concernées, et tout particulièrement entre les pays d'origine, de transit et de destination. À cet égard, deux importantes conférences ministérielles interrégionales sur la migration ont été organisées en 2006, à savoir :

- La conférence ministérielle Euro - Afrique sur la migration et le développement qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2006, à Rabat.
- Et la Conférence ministérielle Union Européenne – Afrique sur la migration et le développement, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2006, à Tripoli.

Ces deux conférences étaient une bonne occasion pour armocer un dialogue politique dans des domaines de préoccupation commune, en ce qui concerne la gestion de la migration et le développement. Nous attendons avec impatience les résultats du Sommet Union Européenne – Afrique qui se tiendra dans quelques jours à Lisbonne.

Tout en reconnaissant l'importance de lancer le dialogue avec les partenaires et les autres parties prenantes, l'Union Africaine s'est également penchée sur la gestion de la migration en Afrique. Dans cette optique, l'Union Africaine a élaboré un cadre pour une politique de la migration en Afrique.

Le cadre formule des recommandations et des lignes directrices à l'attention des Etats membres de l'Union Africaine et des Communautés Economiques Régionales. Il s'agit de neuf questions thématiques de la migration, notamment :

- la migration des travailleurs,
- droits de l'homme des migrants
- données générales sur la migration et la coopération interétatiques et les partenariats,
- la gestion aux frontières
- migration irrégulière,
- déplacement forcé,
- migration interne et
- migration et développement.

Le cadre traite également du rôle de la diaspora dans sa contribution à la croissance et au développement dans les pays d'origine. Ceci s'inscrit dans le droit fil de la décision de la Conférence de l'UA tenue en juillet 2003, à Maputo, lorsque les Chefs d'Etat et de

Gouvernement ont ajouté une clause à l'Acte Constitutif de l'UA pour « inviter et encourager la pleine participation de la Diaspora Africaine à l'édification de l'Union Africaine ». En outre, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a reconnu la collaboration avec la diaspora comme un instrument essentiel pour le lien qui existe entre la migration et le développement, et en encourageant des actions bénéfiques, comme par exemple le transfert des fonds, les compétences et la technologie. Le NEPAD recommande également que les efforts devraient se focaliser sur la nécessité de créer les conditions politiques, sociales et économiques en Afrique pour servir de mesures incitatives, afin de juguler la fuite des compétences et d'attirer les investissements.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je souhaite souligner le contexte actuel de la migration et de la mondialisation, et la pertinence sans cesse grandissante de l'OIM.

À cet égard, le Groupe africain à Genève a toujours eu des contacts fructueux avec l'OIM, par le truchement du Directeur Général, M. Brunson McKinley, et par la Directrice Générale Adjoint, Mme Ndioro Ndiaye. L'union africaine se félicite de ces échanges et de cette coopération qui se consolide de jour en jour dans un esprit de partenariat solide et responsable.

En effet, le Groupe africain s'attend notamment à une mise en œuvre effective des engagements pris par la Direction générale de l'OIM sur certaines de ses préoccupations à savoir :

- ***Le Recrutement et la promotion des ressources humaines africaines au sein de l'OIM ;***
- ***La collecte de fonds supplémentaires destinés aux projets de l'Organisation en Afrique ;***
- ***L'ouverture d'une Mission à Fonctions Régionales en Afrique Centrale ;***
- ***L'ouverture d'un Centre de Renforcement des Capacités en Afrique.***

Ce faisant, la Commission de l'Union Africaine voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude à Monsieur le Directeur Général et à Madame la Directrice Générale Adjoint ainsi qu'au personnel de l'OIM pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue de tenir compte des préoccupations des pays africains.

La mise en place d'un groupe de travail africain au sein de l'OIM sous la Direction de Mme Ndioro Ndiaye est une preuve tangible de l'engagement de l'OIM vis-à-vis des besoins de l'Afrique.

Je vous remercie de votre aimable attention.